



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 28 JUIN 2023 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

26 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN – CHEMIN DES BARTHES (EMPLACEMENT DU PLU RÉSERVÉ N°34)

Suite à l'acquisition de la parcelle I206 quartier Saint-Pée par Monsieur DE DIEGO pour la construction d'une maison individuelle, la Collectivité a demandé à acquérir une bande de terrain le long du chemin des Barthes.

Conformément à l'emplacement réservé n° 34 du PLU (élargissement à 7 mètres de la plateforme du chemin des Barthes), un bornage contradictoire a été réalisé.

Après accord à l'amiable du propriétaire, le prix de cette bande de terrain a été accepté à 39,00 € le m² soit 4 056€ HT pour les 104 m² de la parcelle.

Il est proposé à votre Assemblée de régulariser cette cession d'emprise au prix proposé.

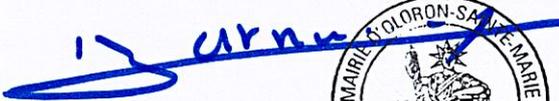
Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCEPTÉ** l'acquisition d'une bande de terrain de 104 m² issue de la parcelle I830 issue de la parcelle I206 appartenant à Monsieur DE DIEGO, au prix de 4 056 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,
- **AUTORISE** la Collectivité à prendre en charge tous les frais notariés et administratifs.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023







Bernard UTHURRY